



Candidatures ouvertes jusqu'au vendredi 30 mars 2018

23e édition des Prix aurhalpins du patrimoine

Les Prix aurhalpins récompensent des opérations de restauration, des actions de valorisation culturelle et touristique du patrimoine (quel qu'il soit) achevées ou en projet et toute action de mise en valeur des savoir-faire. Les dossiers de candidature sont à envoyer au plus tard le vendredi 30 mars 2018.

[Patrimoine Aurhalpin](#) organise, depuis 1995, les Prix aurhalpins du patrimoine qui ont pour vocation d'encourager les initiatives locales et de valoriser toutes les formes de patrimoine (monumental et artistique, mobilier, artisanal et industriel, urbain et rural, archéologique et contemporain).

Les Prix aurhalpins sont dotés financièrement par EDF en Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire fondateur, par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et par Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

Cinq catégories se distinguent :

- **Projet** : récompense les opérations futures ou en cours de réalisation de restauration patrimoniale;
- **Réalisation** : récompense les opérations de restauration patrimoniale achevées jusqu'à 3 ans plus tôt;
- **Savoir-Faire du Conseil régional** : récompense la mise en oeuvre d'un savoir-faire, d'une technique ou d'un ensemble de connaissance assurant la pérennité des métiers d'artisanat;
- **Patrimoine industriel et scientifique Groupama** : récompense une valorisation du patrimoine industriel, matériel ou immatériel ;
- **Trophée EDF** : récompense les mises en lumière destinées à la valorisation d'un ouvrage patrimonial, dans un souci de respect de l'environnement.

Chaque année est aussi décerné un **Coup de cœur du jury**, choisi parmi l'ensemble des dossiers.

Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les acteurs du patrimoine : collectivités locale, établissement public, association, entreprise, particulier. L'opération doit être située sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes et être ouverte, même ponctuellement au public.

Un dossier comportant les pièces suivantes doit être constitué :

- fiche de candidature renseignée (elle peut être associée à un dossier synthétique de dix pages maximum);
- page de règlement signée;
- plan de financement et un budget prévisionnel faisant apparaître distinctement les subventions (privées et publiques) accordées et sollicitées et les fonds propres investis. Des justificatifs (devis, factures, ...) doivent être joints;
- autorisation du propriétaire ou du co-propriétaire si l'opération concerne un bien immobilier dont vous n'êtes pas le seul propriétaire;
- photographies, de bonne qualité au format numérique (JPEG ou PNG). Elles peuvent être envoyées sur CD, sur clé USB ou par internet (courriel, Wetransfer, Grosfichier, ...).

Le dossier de candidature 2018 est à télécharger ici : [Dossier de candidature \(lien\)](#).

Le dossier est à adresser avant le **vendredi 30 mars 2018** (cachet de La Poste faisant foi) à :

Patrimoine Aurhalpin
Fort de Vaise
27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon

Les fichiers numériques doivent être envoyés à contact@patrimoineaurhalpin.org.

Les Prix aurhalpins du patrimoine depuis 1995

Les Prix aurhalpins du patrimoine sont créés en 1995 et fondent le partenariat entre la délégation régionale d'EDF Auvergne-Rhône-Alpes et Patrimoine Aurhalpin (alors EDF en Rhône-Alpes et Patrimoine Rhônalpin). Le Conseil régional s'associe aux Prix dès 1996.

Les catégories actuelles se structurent ensuite au fil des années :

- 2002 : création des Prix Projet et Réalisation et création du Prix Savoir-Faire du Conseil régional
- 2003 : le Trophée EDF voit le jour ;
- 2016 : avec l'arrivée d'un nouveau mécène, une nouvelle catégorie est créée. Il s'agit du Prix patrimoine industriel et scientifique Groupama Rhône-Alpes Auvergne. C'est également en 2016 que le territoire des Prix s'étend en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association Patrimoine Aurhalpin

Association régionale au service de la valorisation de tous les patrimoines, Patrimoine Aurhalpin rassemble les associations, professionnels, sites patrimoniaux, institutionnels, collectivités et individuels, tous les acteurs de la valorisation du patrimoine de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Agissant sur la région Rhône-Alpes depuis 1983, elle poursuit depuis 2016 son action sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Patrimoine Aurhalpin anime le réseau régional, organise des journées d'information, journées d'étude, des commissions thématiques ou la publication d'ouvrages.

Site internet : www.patrimoineaurhalpin.org.

Contact : contact@patrimoineaurhalpin.org, 04 72 41 94 47.

